

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le **MARDI 27 MARS**, à 17 H 00, LE CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS s'est assemblé dans la salle des délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par LE MAIRE, conformément à l'article L. 121-10 du Code des Communes.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - BOYER Eric - PAYET Aristide - CHANE KUNE Maurice - FONTAINE Frantz - LEFEVRE Gérard - MMES LEGROS Florelle - FONTAINE Gabrielle - BLARD Moline - MM. MANES Gilbert - BOX Daniel - RIVIERE Maxime - AFFEJEE Jack - MAHE Jean Denis - NATIVEL Jean Marc - LAURET Gérard - MME PAYET André - MM. PAYET Paul - HOARAU Raoul - VITRY Michel - DE LA HOGUE Jean Marie - MOUTOUSSAMY Nicolas - MME TURENNE Rose Mai - MM. PATEL Issop - ATECTAM Henri - AFFEJEE Abdoul Hack - LAW.KOUN.MA.THON Roland - TANDRYA Fred - CAZANOVE Fred - FERRERE François - MME OLLIVIER Eliane - Melle DOUYERE Marie Claude - MM. LICHARDY André - ANNETTE Gilbert - HOARAU Jacques - NATIVEL Mickaël - FONTAINE Jean Daniel - RAUX Jules - AMELIN Raoul - HOARAU Jean Pierre - GERARD Gilbert -

ETAIENT REPRESENTES :

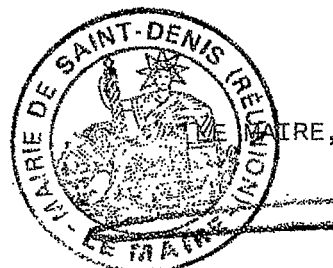
M. DUPUIS Jean Marie	par M. LEGROS Auguste
M. VICTORIA René Paul	par M. BOYER Eric
M. HIN-TUNG Jean	par M. PATEL Issop
MME BRUNIQUET Paule	par MME LEGROS Florelle
M. KICHENIN Axel	par M. LEFEVRE Gérard
M. DE BALBINE Alexandre	par M. FERRERE François
MME VERGES Laurence	par M. HOARAU Jacques

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEGROS Auguste, MAIRE, qui a procédé à l'appel nominal.

La majorité des membres étant présents, conformément à l'article L. 121-11 du Code des Communes, LE MAIRE invite le CONSEIL à délibérer.

MONSIEUR Marc GERARD a été désigné pour remplir les fonctions de SECRETAIRE qu'il a acceptées.

NOTA : LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 2 AVRIL 1984 et que le nombre de conseillers présents a été de 44/55 en exercice.



A.D LEGROS